## **DELIBERATION N°2024/32**

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le 24/07/2024

ID: 081-218100980-20240716-D\_2024\_32-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

SEANCE DU MARDI 16 JUILLET 2024

Au Conseil municipal: 15

En exercice : 15 Présents : 12

<u>Présents</u>: José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Julien AMALRIC, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

<u>Excusée ayant donné pouvoir</u>: Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

**Excusés sans pouvoir**: M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint et Mme Sabine GORSSE.

## Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

Date de la convocation : 09/07/2024 Date d'affichage : 09/07/2024

<u>Objet</u>: Rénovation énergétique de la salle polyvalente de Fréjeville: demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert; auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif de rénovation énergétique des bâtiments publics et auprès du Conseil Départemental du Tarn au titre du FDT.

La salle des sports se situe au fond du parking de la mairie. Elle a une surface totale de **720 m²**, pour un volume d'environ **4 500 m³**.

Elle accueille différents types d'événements (entraînements sportifs et compétitions, spectacles, expositions), organisées soit par la Mairie de Fréjeville, soit par les associations locales, soit par les écoles du RPI des Farguettes – Carbes – Fréjeville.

Elle est utilisée de manière récurrente par plusieurs associations sportives : le basket-ball, le badminton, le football, le futsal et la zumba.

Construite au milieu des années 1980, la salle des sports est aujourd'hui vétuste d'un point de vue thermique et énergétique :

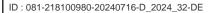
- Les matériaux utilisés ont de faibles performances ;
- Le bâtiment est construit sur terreplein, non isolé (dalle béton) ;
- Les murs sont constitués en partie basse de briques creuses, non isolées. Ils sont surmontés d'un bardage métallique, isolé par l'intérieur par 50 mm de laine de roche doublée de plâtre ;
- La toiture est en everite amiantée et polycarbonate, doublée par un faux plafond en plaque de laine de roche (50 mm);
- Le chauffage de la salle est assuré par 6 aérothermes de 20 kW chacun (3 de chaque côté), couplés à des déstratificateurs. Le vestiaire est chauffé par un unique aérotherme électrique, fonctionnant en tout ou rien (TOR);
- L'eau chaude sanitaire est produite par un cumulus électrique de 500 lites, en zone non chauffée.

## **DELIBERATION N°2024/32**

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le 24/07/2024



La facture énergétique annuelle s'élève à un peu plus de 7 000 € (année de référence = 2019), dont plus de 80% sont représentés par le chauffage, malgré une utilisation très ponctuelle. Le bâtiment est classé sous l'étiquette énergétique D (242 kWh EP/m²/an).

En l'état actuel, l'utilisation de la salle pèse donc lourdement sur les finances de la commune et le confort d'usage est loin d'être optimal.

Pour remédier à cette situation, la commune a commandité un **audit énergétique** du bâtiment auprès du **SDET**, qui a confié la mission aux bureaux d'études *Athémis Energie* (Castres) et *INSE* (Rodez).

Le rapport final - daté de novembre 2021 - propose plusieurs scénarios, du plus modeste au plus ambitieux, qui permettraient tous d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique de la salle et de passer sous l'étiquette B.

Tous ces scenarii préconisent de **remplacer les aérothermes actuels par une pompe à chaleur (PAC)** qui permettrait, à elle seule, de diviser la consommation électrique par 2. **Cet investissement est validé par la commune**.

D'importants travaux d'isolation seraient également à entreprendre sur les combles (rajout de panneaux de laine minérale, sur les dalles du faux plafond) et sur les murs intérieurs, mais les élus considèrent que, s'ils peuvent se justifier d'un strict point de vue technique, ces travaux n'auraient pas de sens au plan économique, en raison de l'utilisation très ponctuelle du chauffage et d'un retour sur investissement extrêmement long (entre 33 et 37 ans !). La commune souhaite par contre faire quelques travaux sur la partie vestiaires du bâtiment : isolation, changement des menuiseries, installation d'une pompe à chaleur ...

Sur la base de l'audit, la commune a demandé des devis auprès de plusieurs entreprises.

Le coût estimatif des travaux est, à ce stade, évalué à 99 410 € HT, selon le détail suivant :

Dépenses	Entreprises	Références devis	Montant HT
Chauffage de la salle polyvalente (PAC air/air)	Ets Ducros & Soulet (Fréjeville)	Devis n°12001245 du 24/10/2023	71 400,00 €
Chauffage des vestiaires (PAC air/air)	Ets Ducros & Soulet (Fréjeville)	Devis n°12001245 du 24/10/2023	3 168,00 €
Remplacement fenêtres vestiaires	EURL Chrisfermetures <i>(Burlats)</i>	Devis n°DEV-2023- 0121 du 23/10/2023	4 295,93 €
Remplacement porte vestiaires	EURL Chrisfermetures (Burlats)	Devis n°DEV-2023- 0135 du 23/11/2023	751,94€
Isolation extérieure des murs vestiaires	ISO-BTP 81/ Malié (Graulhet)	Devis n°1175 du 11/01/2024	15 665,39 €
Raccordement électrique de la PAC	ECOSUN (Cambounet sur le Sor)	Devis n°00000656 Du 25/02/2024	4 129,31 €
TOTAL			99 410.57 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions (vote à main levée), le Conseil municipal, décide :

## **DELIBERATION N°2024/32**

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le 24/07/2024

ID: 081-218100980-20240716-D\_2024\_32-DE

-de solliciter le concours de l'Etat dans le cadre du-Fonds Vert, de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif de rénovation énergétique des bâtiments publics et auprès du Conseil Départemental du Tarn dans le cadre du FDT.

Le coût de ces travaux est estimé à 99 410.57 € HT.

Les modalités de financement sont les suivantes:

Autofinancement : 20 %	19 882.00 €
Fonds Vert : 35 %	34 793.00 €
Département (FDT) : 30 %	29 823.00 €
Région : 15 %	14 912.00 €
Montant Total HT :	99 410.00 €

- d'inscrire ce programme au budget primitif 2024.

La présente délibération annule et remplace la délibération N° D/2024/05 du 13 Février 2024 ayant le même objet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, José NUNES Le secrétaire de séance